

**Département de la Loire**  
**Commune de Saint Denis sur Coise**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 octobre 2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 24 octobre 2024 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 18 octobre 2024

Présents : Daniel BONNIER, Jean-Louis CASSE, René CROZIER, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Monique JACOUD, Georges FAURE

Absente : Séverine DE FONSECA

Absents excusés : Bruno MAILLARD, Nadine PICOT

Secrétaire de séance : René CROZIER

**D/2024-10-2**

**Objet : tarif du gaz pour les locations**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir le tarif de la facturation du gaz pour le chauffage des locations de la commune qui est calculé selon les consommations relevées en m<sup>3</sup>.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide du tarif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :
  - Chauffage gaz à 4.50 € l'unité (m<sup>3</sup>)

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

Le Maire  
Daniel BONNIER

Le secrétaire de séance



Publié le 29 OCT. 2024